

Avertissement : Les traductions proposées ici sont seulement informatives, seules les versions originales des documents en langue anglaise fait foi. Vous pouvez retrouver ces documents à jour sur le site : <https://fsc.org/en/document-center>.

Substitution de fibre de récupération par de la fibre vierge dans les produits FSC Recyclé

Code	FSC-DER-2022-001
Exigences	FSC-STD-40-004 V3-0, Clauses 2.4, 4.2, 5.1, 10.8, 10.9, 11.1 FSC-STD-40-004 V3-1, Clauses 2.4, 4.5, 5.1, 11.8, 11.9, 12.1
Date de publication	15 février 2022
Justification	<p>En raison de la pandémie actuelle de COVID-19, il y a une pénurie de fibres recyclées à destination des produits FSC Recyclé en raison d'une baisse significative des déchets de papier de bureau, de la fermeture de sites de collecte et de la mise en quarantaine de la main d'œuvre dans les chaînes d'approvisionnement en papier dans diverses parties du monde.</p> <p>En raison des difficultés opérationnelles qui ne permettent pas de changer les logos (<i>labels</i>) ou les allégations (<i>claims</i>) à court terme, il y a des demandes de la part des organisations pour permettre la substitution de la fibre de récupération par de la fibre vierge dans les produits portant l'allégation et/ou le logo FSC Recyclé. Il est prévu qu'il s'agisse d'une mesure à court terme, jusqu'à ce que les contraintes d'approvisionnement dues à la situation actuelle de COVID-19 s'améliorent et que les chaînes d'approvisionnement et les volumes appropriés puissent être rétablis.</p>
Conclusion de PSU	<p>Les organisations peuvent temporairement utiliser de la fibre vierge pour des produits portant le logo FSC Recyclé et/ou vendus avec une allégation FSC Recyclé dans les conditions suivantes :</p> <p>Problèmes relatifs à l'approvisionnement et à la logistique</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'organisation doit informer son organisme certificateur et obtenir l'approbation pour mettre en œuvre cette dérogation sur démonstration des éléments suivants : <ol style="list-style-type: none"> a. démonstration qu'il existe une pénurie de fibres de récupération en raison de la pandémie de COVID-19 ; b. démonstration qu'il n'est pas logistiquement ou économiquement viable de changer le logo FSC Recyclé ou l'allégation FSC Recyclé en « FSC Mixte » sur le produit et/ou dans les documents de vente pendant la période de dérogation. <p>Utilisation de fibres vierges</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. La fibre vierge utilisée à la place de la fibre recyclée doit être soit FSC 100%, FSC Mixte, Bois Contrôlé FSC, soit une matière contrôlée. REMARQUE : l'utilisation de fibres vierges comme matériau contrôlé exige que l'organisation soit certifiée selon le standard FSC-STD-40-005. 3. La proportion moyenne de fibres vierges dans un produit donné étiqueté ou portant l'allégation « FSC Recyclé » doit être inférieure à 20%. <p>Comptabilisation des volumes et déclarations FSC Recyclé</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. L'organisation : <ol style="list-style-type: none"> c. qui dispose de crédits FSC Recyclé couvrant le volume correspondant de fibres vierges doit : <ol style="list-style-type: none"> i. déduire le volume correspondant de fibres vierges du compte de crédits FSC Recyclé ;

	<p>ii. vendre la matière avec une allégation FSC Recyclé Crédit si le produit porte le logo FSC Recyclé.</p> <p>NOTE : Les crédits FSC Recyclé non utilisés provenant d'autres groupes de produits peuvent être transférés si la matière concernée générant ces crédits peut être considérée comme équivalente, selon la NOTE de la clause 7.2/8.2 de FSC-STD-40-004 V3-0/V3-1.</p> <p>d. qui n'a pas suffisamment de crédits FSC Recyclé couvrant le volume correspondant de fibre vierge doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. mettre le volume correspondant de fibres vierges dans le compte de crédits FSC Recyclé en tant que solde négatif ; ii. égaliser le solde négatif du crédit dans un délai de 12 mois à compter de la fin de la période de validité de la présente dérogation, sur la base d'un plan de rétablissement convenu avec l'organisme certificateur ; iii. vendre la matière avec une allégation de FSC Recyclé Crédit si le produit porte le logo FSC Recyclé. <p>Tenue des registres et rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> 5. L'organisation doit tenir des registres à jour concernant les volumes, l'approvisionnement en matières et la comptabilité des fibres vierges et recyclées et accepte de les partager avec FSC/ASI sur demande pour tout projet visant à suivre/gérer ces questions. 6. L'organisation doit, sur une période à convenir avec l'organisme certificateur, ou au maximum mensuellement, soumettre à son organisme certificateur des preuves concernant la pénurie des approvisionnements en matériaux de récupération et leur incapacité à répondre aux exigences d'approvisionnement (justifiant ainsi l'utilisation continue de cette dérogation). 7. L'organisation doit notifier par écrit à tous les clients directs concernés, avant l'expédition, à propos du mélange de fibres vierges dans leurs produits FSC Recyclé et conserver les enregistrements de ces notifications. 8. L'organisation doit conserver les enregistrements de ce qui précède pendant cinq (5) ans. <p>Tenir FSC International informé</p> <ul style="list-style-type: none"> 9. L'organisme certificateur doit informer l'Unité Performance et Standards (PSU) FSC par e-mail à chainofcustody@fsc.org de toute dérogation approuvée, à la fois quand elle débute et quand elle se termine. 10. L'organisme certificateur doit fournir des informations supplémentaires sur les types de produits concernés, les volumes, les zones d'approvisionnement, etc., sur demande de FSC.
Champ d'application de la dérogation	<input type="checkbox"/> Générique (applicable par tous les organismes certificateurs) <input checked="" type="checkbox"/> Spécifique (applicable uniquement sur demande individuelle et confirmation de l'organisme certificateur)
Date d'approbation	n/a – La dérogation sera approuvée sur demande individuelle.

Période de validité	Jusqu'au 30 avril 2022. La dérogation sera révisée régulièrement avant la fin de la date de validité et mise à jour et possiblement prolongée tant que nécessaire.
----------------------------	--